

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

SÉANCE DU JEUDI 22 AVRIL 2004

ORDRE DU JOUR

RAPPORT CG.2004.22/04 :

- n°1 - Désignation des commissions intérieures.
- n°2 - Règlement Intérieur.
- n°3 - Désignation des représentants dans les divers commissions administratives et organismes.
- n°4 - Composition des commissions ayant des attributions spéciales, des sous-commissions internes et des groupes de travail.
- n°5 - Régime indemnitaire des membres du Conseil Général.
- n°6 - Marchés publics - Délégation au Président.
- n°7 - Opération Grand Site de la Baie du Mont Saint-Michel - Effacement des réseaux.
- n°8 - Cessation de la régie des musées créée en 1998.
- n°9 - 2^{ème} Festival « Coquillages et crustacés » les 2 et 3 octobre 2004 à Granville.
- n°10 - Fonctionnement des groupes d'élus.
- n°11 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2004.
- n°12 - Régie des Musées : participation du budget départemental pour l'exercice 2004 - Nouvelle Régie des Sites et Musées : budget annexe 2004.
- n°13 - Postes de collaborateurs de Cabinet et collaborateurs de groupe d'élus.

CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU JEUDI 22 AVRIL 2004

L'an deux mil quatre, le jeudi 22 avril, à 9 heures 30, le Conseil Général de la Manche, dûment convoqué le 7 avril 2004, s'est réuni à la Maison du Département, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François LE GRAND, Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Dr Jean-François LE GRAND, Président,

MM. LEMOINE, HALBECQ, GANNÉ, Mme BRÉCY, MM. GUESDON, QUINQUENEL, BAZIRE, HUET, TRÉHET, BEAUFILS, Mme CHANONI, MM. CHENEL, LEFÈVRE, LELANDAIS, LEMIÈRE, Vice-présidents,

MM. BECK, BIHET, BIZET, BOËM, BRIÈRE, CARUHEL, COULON, DELAUNAY, DESLOGES, DESTAIS, DEWITTE, ENGUERRAND, FONTAINE, GUILLOU, HOUEL, HUGUET, LABARRIÈRE, LARIVIÈRE, LAURENT, LE MAUX, Mme LEBACHELEY, MM. LEBRESNE, LENORMAND, LERENARD, LESAGE, LOUISET, NÉEL, NICOLLE, PÉRIER, PILLET, REMOUÉ, RENAUX, RIPOUTEAU, ROUSSEAU, SOURISSE, THOUVENOT.

Secrétaire de séance :

Dr LABARRIÈRE.

* * *

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°1 - Désignation des commissions intérieures.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et comme suite à sa délibération CG.2004.01.04. n°3,

Le Conseil Général, à l'unanimité, fixe comme suit la composition de ses commissions intérieures (6 commissions et 13 commissions déléguées) :

A) Commissions intérieures :**1) JEUNESSE ET CADRE DE VIE (11) :**

Président : M. QUINQUENEL

Membres : M. BIHET
M. BOËM
M. GUILLOU
M. HOUEL
M. HUET
M. LAURENT
M. LEMIÈRE
M. LESAGE
Dr PILLET
M. TRÉHET

2) AFFAIRES SOCIALES (11) :

Président : Dr LEFÈVRE

Membres : M. CHENEL
M. DESLOGES
Dr GUESDON
Dr LE MAUX
M. LELANDAIS
M. NÉEL
M. NICOLLE
M. PÉRIER
Dr ROUSSEAU
M. THOUVENOT

3) ECONOMIE (11) :

Président : Dr HALBECQ

Membres : M. BAZIRE
Dr BECK
Dr BIZET
Mme BRÉCY
M. CARUHEL
M. COULON
M. DELAUNAY
M. DEWITTE
M. LARIVIÈRE
M. RIPOUTEAU

4) INFRASTRUCTURES (11) :

Président : M. BEUFILS
Membres : M. ENGUERRAND
 M. GANNÉ
 Me HUGUET
 Dr LEMOINE
 M. LEBRESNE
 M. LERENARD
 M. LOUISET
 Dr REMOUÉ
 M. RENAUX
 M. SOURISSE

5) AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (9) :

Présidente : Mme CHANONI
 :
Membres : M. BOËM
 M. BRIÈRE
 Me DESTAIS
 M. FONTAINE
 Dr LABARRIÈRE
 Mme LEBACHELEY
 M. LENORMAND
 M. RENAUX

6) COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE PROSPECTIVE (16) :

Président : Dr LE GRAND
Membres : M. BAZIRE
 M. BEUFILS
 Mme BRÉCY
 Mme CHANONI
 M. CHÉNEL
 M. DELAUNAY
 M. GANNÉ
 Dr GUESDON
 Dr HALBECQ
 M. HUET
 Dr LEFÈVRE
 M. LELANDAIS
 M. LEMIÈRE
 Dr LEMOINE
 M. QUINQUENEL
 M. TRÉHET
 Le directeur général des services et ses collaborateurs
 Le directeur de Cabinet et ses collaborateurs
 Les directeurs et chefs de service du Conseil Général

B) Commissions déléguées :

1) a) Commission déléguée à l'enseignement, au sport et à la jeunesse (19) :

Président : M. LAURENT

Membres : Dr BECK
 M. BIHET
 M. BOËM
 M. DELAUNAY
 M. ENGUERRAND
 M. HOUEL
 M. HUET
 Dr LABARRIÈRE
 Mme LEBACHELEY
 M. LEBRESNE
 M. LELANDAIS
 M. LESAGE
 M. PÉRIER
 Dr PILLET
 M. QUINQUENEL
 M. RENAUX
 M. SOURISSE
 M. TRÉHET

1) b) Commission déléguée à la culture (14) :

Président : M. TRÉHET

Membres : Dr BECK
 M. BIHET
 Mme BRÉCY
 M. BRIÈRE
 M. DELAUNAY
 M. HOUEL
 M. HUET
 M. LARIVIÈRE
 M. LEMIÈRE
 M. PÉRIER
 Dr PILLET
 M. QUINQUENEL
 Dr ROUSSEAU

1) c) Commission déléguée à l'environnement (21) :

Président : M. GUILLOU

Membres : Dr BECK
 M. BAZIRE
 M. BEAUFILS
 M. CARUHEL
 M. DELAUNAY
 Me DESTAIS
 M. DESLOGES

M. ENGUERRAND
 M. FONTAINE
 M. GANNÉ
 Dr HALBECQ
 M. HOUEL
 M. HUET
 M. LARIVIÈRE
 Dr LE MAUX
 M. LEBRESNE
 M. PÉRIER
 M. QUINQUENEL
 M. RIPOUTEAU
 M. THOUVENOT

2) a) Commission déléguée aux personnes âgées (18) :

Président : Dr LE MAUX

Membres : M. BAZIRE
 M. BRIÈRE
 M. CARUHEL
 M. CHÉNEL
 M. COULON
 M. DESLOGES
 Dr GUESDON
 M. GUILLOU
 Dr LABARRIÈRE
 Dr LEFÈVRE
 M. LENORMAND
 M. LERENARD
 M. PÉRIER
 M. RIPOUTEAU
 Dr ROUSSEAU
 M. SOURISSE
 M. THOUVENOT

2) b) Commission déléguée à la santé, à l'enfance et à la famille (13) :

Président : Dr GUESDON

Membres : Mme CHANONI
 M. DELAUNAY
 M. HUET
 Mme LEBACHELEY
 Dr LEFÈVRE
 M. LELANDAIS
 M. LEMIÈRE
 Dr LEMOINE
 M. LERENARD
 M. NÉEL
 M. PÉRIER
 M. SOURISSE

2) c) Commission déléguée aux personnes handicapées (14) :

Président : M. CHÉNEL

Membres : M. BOËM
M. BRIÈRE
M. CARUHEL
Mme CHANONI
M. DELAUNAY
Dr GUESDON
Dr LE MAUX
Dr LEFÈVRE
M. LELANDAIS
M. NICOLLE
M. RENAUX
Dr ROUSSEAU
M. THOUVENOT

2) d) Commission déléguée à la lutte contre l'exclusion (14) :

Président : M. LELANDAIS

Membres : M. BEAUFILS
M. COULON
M. DESLOGES
M. FONTAINE
Dr GUESDON
M. GUILLOU
M. HOUEL
M. HUET
Dr LEFÈVRE
M. NÉEL
M. PÉRIER
Dr ROUSSEAU
M. TRÉHET

3) a) Commission déléguée à l'agriculture, à la pêche et à l'aquaculture (23) :

Président : Dr BIZET

Membres : M. BAZIRE
M. BOËM
Mme BRÉCY
M. CARUHEL
M. COULON
M. DELAUNAY
M. DESLOGES
M. ENGUERRAND
M. FONTAINE
M. GANNÉ
Dr HALBECQ
M. HOUEL
M. LARIVIÈRE
Dr LE MAUX
Mme LEBACHELEY

M. LEBRESNE
 M. LEMIÈRE
 M. LOUISET
 Dr PILLET
 Dr REMOUÉ
 M. RIPOUTEAU
 M. THOUVENOT

3) b) Commission déléguée au développement industriel, à l'artisanat et au commerce (24) :

Président : M. COULON

Membres : M. BAZIRE
 Dr BECK
 M. BIHET
 M. BOËM
 M. BRIÈRE
 M. DEWITTE
 M. ENGUERRAND
 M. FONTAINE
 M. GUILLOU
 Dr HALBECQ
 M. LARIVIÈRE
 Mme LEBACHELEY
 Dr LEFÈVRE
 M. LELANDAIS
 M. LEMIÈRE
 Dr LEMOINE
 M. LENORMAND
 M. LOUISET
 M. NICOLLE
 M. PÉRIER
 Dr PILLET
 Dr REMOUÉ
 M. TRÉHET

3) c) Commission déléguée au tourisme et aux relations extérieures (24) :

Président : Mme BRÉCY

Membres : M. BEAUFILS
 Dr BECK
 M. BOËM
 M. COULON
 M. DESLOGES
 M. DEWITTE
 M. ENGUERRAND
 M. GUILLOU
 Dr HALBECQ
 M. HOUEL
 M. HUET
 Dr LABARRIÈRE
 M. LARIVIÈRE

Mme LEBACHELEY
 M. LEBRESNE
 M. LEMIÈRE
 M. LESAGE
 M. LOUISET
 M. NICOLLE
 M. PÉRIER
 Dr PILLET
 Dr REMOUÉ
 M. THOUVENOT

**4) a) Commission déléguée aux ports, aux liaisons maritimes,
 à la défense contre la mer et aux aéroports (17) :**

Président : Dr REMOUÉ

Membres : M. BEAUFILS
 Dr BECK
 M. CARUHEL
 M. ENGUERRAND
 Dr GUESDON
 M. HOUEL
 Dr LABARRIÈRE
 Mme LEBACHELEY
 M. LEBRESNE
 M. LEMIÈRE
 M. LERENARD
 M. LOUISET
 M. RENAUX
 Dr ROUSSEAU
 M. SOURISSE
 M. THOUVENOT

4) b) Commission déléguée aux routes et aux réseaux (28) :

Président : Me HUGUET

Membres : M. BAZIRE
 M. BEAUFILS
 Dr BECK
 M. BIHET
 Dr BIZET
 M. BOËM
 M. CHENEL
 Me DESTAIS
 M. DEWITTE
 M. ENGUERRAND
 Dr GUESDON
 M. GUILLOU
 Dr LABARRIÈRE
 M. LAURENT
 M. LEBRESNE
 M. LEMIÈRE
 Dr LEMOINE

M. LENORMAND
 M. LESAGE
 M. LOUISET
 M. NÉEL
 M. NICOLLE
 M. PÉRIER
 M. QUINQUENEL
 M. RIPOUTEAU
 M. SOURISSE
 M. THOUVENOT

4) c) Commission déléguée aux transports (14) :

Président : M. LEBRESNE

Membres : M. BAZIRE
 M. BEAUFILS
 M. BIHET
 M. COULON
 M. ENGUERRAND
 Dr GUESDON
 M. GUILLOU
 M. HOUEL
 M. LEMIÈRE
 M. LESAGE
 M. NÉEL
 M. PÉRIER
 M. RENAUX

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°2 - Règlement Intérieur.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

En application des dispositions de l'article L.3121.8 du Code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil Général adopte le Règlement Intérieur dont le texte figure en annexe à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°3 - Désignation des représentant s dans les divers commissions administratives et organismes.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Considérant qu'il doit être représenté par un ou plusieurs membres dans divers organismes et commissions administratives,

Le Conseil Général désigne, dans les conditions exposées en annexe à la présente délibération, ses représentants au sein de toutes ces structures,

Etant précisé que, pour les instances ci-après, il a été procédé à un vote à bulletins secrets :

- Association de promotion du Pays Saint-Lois,
- Commission consultative des services publics locaux,
- Commission de délégation de service public pour les liaisons avec les îles anglo-normandes,
- Commission départementale de la Coopération Intercommunale,
- Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Par ailleurs, à cette occasion, pour ce qui concerne le secteur social, il donne délégation à la Commission Permanente pour examiner et adopter la programmation présentée dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD).

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n° 4 - Composition des commissions ayant des attributions spéciales, des sous-commissions internes et des groupes de travail.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Le Conseil Général décide le renvoi de ces désignations à sa prochaine session.

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n° 5 - Régime indemnitaire des membres du Conseil Général.

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte-tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil Général :

- donne acte au Président de la communication des fiches figurant en annexe au rapport relatif à la gestion du mandat local dont il approuve les dispositions,

Etant précisé qu'elles seront insérées dans le Règlement Intérieur du Conseil Général,

- décide de reconduire à l'identique, à compter du 1^{er} avril 2004 et jusqu'au prochain renouvellement, le régime indemnitaire du Conseil Général en retenant, toutefois, à compter du 1^{er} avril 2004, les pourcentages de l'indice 1015 ci-après, servant à la fixation du montant des indemnités de fonction :

- | | | |
|--------------------------------------|---------|----------------------|
| • Conseiller Général | 33,02 % | (au lieu de 32,56 %) |
| • Membre de la Commission Permanente | 38,02 % | (au lieu de 37,56 %) |
| • Vice-Président (avec délégation) | 53,02 % | (au lieu de 52,56 %) |
| • Président du Conseil Général | 145 % | (sans changement) |

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°6 - Marchés publics - Délégation au Président.

(rapporteur : Madame CHANONI)

En application des dispositions de l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil Général décide de renouveler, dans les termes suivants, la délégation donnée au Président par délibération du 15 mars 2002 :

« Délégation est donnée au Président du Conseil Général pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dits « adaptés » au sens de l'article 28-I du Code des marchés publics lorsque leur montant est inférieur ou égale à 90 000 euros hors taxes ».

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°7 - Opération Grand Site de la Baie du Mont Saint-Michel - Effacement des réseaux.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Considérant que, dans le cadre de l'Opération Grand Site de la Baie du Mont Saint-Michel, le projet d'effacement des réseaux a été envisagé comme action à engager prioritairement, suite à la proposition par EDF de l'emploi des crédits du Fonds d'Aménagement des Réseaux,

Compte-tenu des éléments d'information fournis,

Rappelant qu'une autorisation de programme de 229 108 € a été votée en décembre 2003,

Le Conseil Général donne son accord à l'octroi, dans les conditions exposées dans le rapport, d'une subvention de 91 958 € en faveur du SIE de Pontorson et de 39 150 € en faveur du SIE de Ducey, afin de permettre la mise en œuvre de ce projet d'effacement des réseaux.

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°8 - Cessation de la régie des musées créée en 1998.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Rappelant que, lors de sa session du premier trimestre 2004, il a créé une régie dotée de la seule autonomie financière pour administrer la nouvelle Direction des sites et musées départementaux qui gère désormais le service de l'île Tatihou ainsi que les sites de la Régie des musées créée en 1998,

Considérant que cette régie des musées, qui possède la personnalité morale et l'autonomie financière, n'a plus de raison de perdurer,

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil Général décide de fixer :

- la date de cessation de l'exploitation de la Régie des musées créée en 1998 au 31 décembre 2004,
- la date de reprise du personnel par le Département au 1^{er} mai 2004,

Etant précisé que, pour les agents dont le régime indemnitaire antérieur est plus favorable, il y aura maintien de cet avantage jusqu'au jour où ils pourront bénéficier au sein du Conseil Général d'un montant au moins équivalent.

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°9 - 2^{ème} Festival « Coquillages et crustacés » les 2 et 3 octobre 2004 à Granville.
(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte-tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil Général donne son accord à ce que le Département soit, dans les conditions exposées dans le rapport, partenaire du 2^{ème} festival des Coquillages et Crustacés qui aura lieu au mois d'octobre à GRANVILLE.

Il décide donc, à la majorité, 16 étant pour une aide de 40 000 €, d'accorder, au titre des Affaires Maritimes, une subvention d'un montant de 20 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre et Sud Manche,

Etant précisé que le crédit correspondant sera prélevé sur le budget de la Communication et transféré sur celui des Affaires Maritimes dans le cadre de la prochaine D.M.1 pour permettre le versement de cette subvention.

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°10 - Fonctionnement des groupes d'élus.
(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

En application des dispositions de l'article L. 3221-24 du Code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil Général donne son accord au maintien, dans les conditions et avec les moyens indiqués dans le rapport, des deux groupes d'élus suivants :

- Groupe des élus socialistes et républicains,
- Groupe de la majorité départementale,

Etant précisé que le chapitre 65-86 figure au budget départemental où les dépenses correspondantes sont donc inscrites.

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°11 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2004.
(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Général décide, avec 13 abstentions (MM. BIHET, BOËM, CARUHEL, DELAUNAY, HOUEL, LARIVIÈRE, LERENARD, LOUISET, NÉEL, PÉRIER, RENAUX, ROUSSEAU, SOURISSE), de ne pas modifier les taux décidés pour 2003 et fixe donc comme suit les taux de la fiscalité directe locale pour 2004 :

Taxe d'habitation :	6,98%
Taxe sur foncier bâti :	11,04%
Taxe sur foncier non bâti :	25,95%
Taxe professionnelle :	6,53%

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°12 - Régie des Musées : participation du budget départemental pour l'exercice 2004 - Nouvelle Régie des Sites et Musées : budget annexe 2004.
(rapporteur : Madame CHANONI)

Après avoir pris connaissance du projet de Budget primitif 2004 du budget annexe de la Régie des Sites et Musées et compte-tenu des éléments d'information fournis,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Général décide :

- d'attribuer, dans les conditions exposées dans le rapport, une subvention de 447 640 € à la Régie des Musées qui sera supprimée le 31 décembre 2004,

- de voter le Budget Primitif 2004 du budget annexe de la Régie des Sites et Musées selon les chapitres budgétaires et le total par section ci-après :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 338 629	70	Produits du service du domaine et ventes diverses	1 034 621
012	Charges de personnel	1 503 082	74	Dotations et participations	31 575
022	Dépenses imprévues	27 500	75	Autres produits d'activité	7 481
65	Autres charges d'activité	7 404		Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal	1 803 579
67	Charges exceptionnelles	641			
Total		2 877 256	Total		2 877 256

DÉLIBÉRATION CG.2004.22/04. n°13 - Postes de collaborateurs de Cabinet et collaborateurs de groupe d'élus.
(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Compte-tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil Général donne son accord à la reconduction expresse des contrats suivants ainsi qu'à la création du poste de collaborateur de Cabinet ci-après, dans les conditions exposées dans le rapport :

I - COLLABORATEURS de CABINET -

- reconduction du contrat du collaborateur de Cabinet recruté pour assurer les fonctions suivantes :

Suivi des relations entre la Manche et les pays anglo-saxons (Grande-Bretagne, Irlande, Etats-Unis, etc.) et en particulier le Comté du Dorset en Grande Bretagne

Propositions de partenariat avec les régions des pays concernés

Recherche et propositions de dossiers à caractère économique

Montage de dossiers européens sous la responsabilité de la cellule Europe du Conseil Général

Préparation et suivi de rencontres officielles et de déplacements de délégations

Travaux d'interprétariat lors de ces rencontres

(Indice brut 780 – IM 641) - Coût annuel : 45 410 €,

- création d'un poste de collaborateur de Cabinet pour assurer les fonctions d'attaché de presse,

Etant précisé que l'indice de rémunération sera fixé lors d'une prochaine session.

II - COLLABORATEURS de GROUPES D'ELUS -

. 2 postes de catégorie A

Compte-tenu des dispositions de l'article L. 3121-24 du Code général des collectivités territoriales et comme suite à sa délibération CG.2004. 22/04. n°10,

Considérant que :

- Deux groupes sont actuellement constitués au sein de l'Assemblée Départementale,

- Les fonctions sont d'assurer le suivi des travaux du Conseil Général : secrétariat, analyse de documents, préparation de dossiers, recherche d'informations,

- Ces agents seront recrutés en application de l'article 3 - alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Compte tenu de l'expérience et du niveau de recrutement souhaités,

Le Conseil Général décide de fixer leur rémunération par référence à l'indice brut 442 - IM 388 (coût annuel : 67 857 €),

Etant précisé que, en ce qui concerne les collaborateurs de Cabinet, les crédits correspondants ont été inscrits sur les lignes budgétaires 012 021 64131 - 6331 - 6332 - 6336 - 6451 - 6453 200 101 et que, pour les collaborateurs de groupes d'élus, un virement de crédits sur la ligne 6586 01 65861 200 101 sera demandé en DM1.